

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

Objet : Regroupement de deux accueils de loisirs municipaux sur le site d'Alaï

Rapporteur : Guillaume GIRAUD

Considérant la volonté municipale de mieux répartir les accueils de loisirs sur le territoire, le Conseil Municipal a validé la création d'un accueil de loisirs municipal à l'école d'Alaï, portant à deux, avec le site des Genêtières, les accueils de loisirs municipaux.

Cette répartition des sites ne semble pas apporter la meilleure réponse aux familles qui choisissent en fonction de la nature des activités, plus que selon le lieu.

Il est donc proposé de regrouper sur un seul site l'accueil des enfants. Le regroupement des deux accueils de loisirs municipaux, Alaï et Genêtières, permettra de mutualiser l'encadrement des enfants (directeurs d'accueil de loisirs et animateurs), les déplacements et les frais d'animation.

Par ailleurs, l'Ecole d'Alaï dispose de locaux mieux adaptés et plus sécurisés pour les enfants. De plus, le gymnase des Genêtières sera moins sollicité au profit de créneaux libérés pour les stages des associations sportives.

Cette organisation plus adaptée est complétée par l'offre des associations CPNG¹, du Centre social et de la MJC² qui proposent également des accueils de loisirs dans les locaux municipaux mis à leur disposition. Ainsi, grâce à l'ensemble de ces moyens, la Ville permet aux familles de bénéficier d'un ensemble de solutions réparties dans les différents quartiers de la commune.

Enfin, l'accueil de loisirs d'Alaï bénéficie de soutien de la CAF³ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et la capacité d'accueil pourra être augmentée afin de ne pas diminuer l'offre aux familles sur le territoire, mais de mieux la répartir.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation du 11 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le regroupement des deux accueils de loisirs municipaux sur le site d'Alaï.

¹ CPNG : Comité Pour Nos Gosses.

² MJC : Maison des Jeunes et de la Culture.

³ CAF : Caisse d'Allocations Familiales.